

# Rapport d'activité 2022



Le Centre National de la Propriété Forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes est la délégation régionale du CNPF : établissement public au service de tous les **propriétaires forestiers privés**. Il les oriente vers une **gestion durable** de leurs bois, les forme, les conseille gratuitement et œuvre à leur regroupement pour mobiliser les bois.

En 2022, la rédaction du document cadre indispensable à la forêt privée, le **Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)** s'est poursuivie avec notamment l'avis de l'Autorité environnementale et du Comité Régional Forêt Bois. La rédaction de l'Annexe Verte Natura 2000 a également été engagée et suivra comme le SRGS la procédure d'approbation.

Le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes va s'engager pour les six années à venir dans son **Plan d'Action Régional**, en lien avec les orientations de celui du Plan national.

Ces actions auront **3 objectifs principaux** :

- Renforcer les missions de service public du CNPF, responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées,
- Confirmer le CNPF comme référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation,
- Agir pour le développement économique des territoires et de la filière forêt-bois.

**Dirigé par Madame Anne-Laure Soleilhavoup, il est composé de 68 agents en 2022**, dont 51 techniques qui sont sur le terrain au plus près des propriétaires forestiers pour les accompagner dans leur gestion.



# AMÉLIORER LA GESTION DURABLE EN FORÊT PRIVÉE

## Mettre en gestion les forêts privées avec des Documents de Gestion Durables : Plan Simple de Gestion (PSG), Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) et Règlement Type de Gestion (RTG)

Pour planifier la gestion durable des forêts privées, ces documents sont indispensables pour connaître, mobiliser et renouveler la ressource dans le temps et entre générations de propriétaires.

En 2022 une campagne de rappel pour les PSG supérieurs à 25 ha non d'un seul tenant a été réalisée. La possibilité de bénéficier d'une aide du Conseil régional pour la rédaction d'un premier PSG volontaire, a permis d'accroître les surfaces forestières dotées d'un PSG (+11 %). De même, des campagnes d'appel/rappel de CBPS arrivant à terme ou n'ayant pas de programme de coupes et travaux, ont permis une conversion vers des CBPS avec programme de coupes et travaux (+36 %). Des réunions dédiées et un formulaire d'adhésion permettant une saisie informatique plus simple ont également contribué à l'atteinte de ces résultats.

La surface de forêt privée régionale couverte par des **documents de gestion durable est pour 2022 de 238 891 ha** (hors RTG) dont **203 402 ha** sous PSG et **35 489 ha** sous CBPS. **4 RTG** sont désormais en vigueur avec **2 341** adhésions et **14 367 ha**.

En 2022, le conseil de Centre a agréé **11 855 ha pour 212 PSG**, dont **78 PSG pour 7 610 ha** dans le **cadre de la prise en compte des réglementations environnementales (61 PSG pour 4 680 ha pour Natura 2000, ...), paysagères (sites classés...), patrimoniales (monuments historiques...)** de l'article L.122 du Code forestier.

Lancement d'une campagne d'appel à la transformation des CBPS en CBPS+ par l'ajout d'un programme de coupes et travaux, obligatoire d'ici août 2023 et accompagnement des propriétaires concernés, notamment dans le Puy-de-Dôme.

Le nombre de CBPS avec **un programme de coupe (CBPS+)** est en nette progression : il représente les 2/3 des CBPS. En 2022 le conseil de Centre a approuvé **514 CBPS pour 3 905 ha**.

## Agir pour le développement forestier des territoires

Avec le soutien des collectivités locales, des actions de développement centrées sur le conseil auprès des propriétaires forestiers, **pour les regrouper et/ou améliorer la gestion** de leurs forêts ont été réalisées.

### 2022

Conseils	<b>1 891</b> conseils individuels, dont <b>991</b> nouveaux propriétaires. Cela correspond à une surface de <b>26 906 ha</b>
Accompagnement pour des opérations et chantiers groupés de travaux collectifs	<b>199</b> chantiers pour 1165 propriétaires qui se sont engagés, pour <b>36 743 m<sup>3</sup></b> de bois mis en mobilisation estimés et <b>128 ha</b> de travaux
Accompagnement pour des opérations de chantiers individuels	<b>1 058 opérations</b> suite aux conseils individuels avec une estimation de <b>300 000 m<sup>3</sup></b> de bois mis en mobilisation, <b>1 660 ha</b> reboisés et <b>3 338 ha</b> passés en coupe
Projets de voirie forestière (routes, pistes et places de dépôts) en cours et ou réalisés	<b>177 projets, 360 km</b> de routes, pistes, pour 13 833 ha de forêts desservies concernant <b>10 866</b> propriétaires

Associations Syndicales, Groupements d'Intérêts Economiques et Environnementaux Forestiers (GIEEF), PSG concertés, Structures/opérations foncières :

2022	Nombre de propriétaires	Surface (ha)
AS créées dans l'année (2)	298	184
AS en cours d'animation (61)	5 631	20 518
PSG concertés (33, dont 3 PSG concertés et 1 avenant d'extension agréés en 2022)	1 500	11 678
GIEEF	6 GIEEF	
Structures/opérations foncières créées dans l'année (8)	492	282
Structures/opérations foncières en cours d'animation (11)	160	245

### ■ Nombre et surface des avenants aux PSG, des coupes dérogatoires et d'urgence

En 2022, le volume de modificatifs (modificatifs de PSG et coupes) est en forte diminution par rapport à 2021, mais celui-ci reste soutenu par rapport à la moyenne des dernières années. En effet sous les effets conjugués des problèmes sanitaires subis par les peuplements et du Plan de relance qui offre des opportunités, les propriétaires modifient ponctuellement ou réorientent leur gestion.

Le CNPF AURA a instruit et agréé **149** demandes de coupes extraordinaires, d'urgence ou sanitaires (soit **1 659 ha**) et **48** avenants (modificatifs de PSG) pour **1 451 ha**.

### ■ Demandes de coupes soumises à autorisation et transmises par les Directions Départementales des Territoires

**96** demandes de coupes soumises à autorisation ont été transmises au CNPF pour avis par les Directions Départementales des Territoires qui concernent **555 ha** de peuplements forestiers.

### ■ Visites intermédiaires pour les PSG :

Ces visites sont réalisées auprès des propriétaires forestiers, vus depuis au moins cinq ans, pour relancer la gestion : visites préalables à DGD, visites intermédiaires. La présence du propriétaire et/ou de son gestionnaire est obligatoire.

En 2022 le CNPF AURA a réalisé **133 visites intermédiaires pour 7 757 ha** pour accompagner les propriétaires forestiers dans la réalisation de leur Plan simple de gestion.

Des actions sur la réalisation de diagnostics sylvo-climatiques sur l'expérimentation, l'amélioration de la ressource locale ou encore les services écosystémiques (carbone, eau, biodiversité) ont également été mises en œuvre.

**Desserte forestière soutenue par l'Etat** : avec le financement de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, le CNPF AURA a fait émerger plus de **170** projets de desserte forestière (routes, pistes, places de dépôt) indispensables à la valorisation de la ressource bois locale. C'est un travail important et d'ampleur pour les techniciens qui s'échelonne sur plusieurs années (avant-projet, démarches foncières, dossier de demande de subvention, accompagnement technique...).

**Plan de Relance soutenu par l'Etat** : le CNPF a accompagné plus de **34** propriétaires et 2 gestionnaires pour bénéficier des aides sylvicoles de l'Etat. Cela représente **26** demandes de subventions déposées et accompagnées pour **70 ha** sur la région dont la majorité dans l'Allier et le Puy-de-Dôme pour les volets « peuplements sinistrés » et « peuplements pauvres ». Le CNPF a joué un **rôle de facilitateur entre les services d'instruction et les demandeurs**.

**Promotion des aides régionales à la sylviculture** : avec le **Conseil Régional**, ce sont **203** propriétaires qui ont été bénéficiaires via l'instruction du CNPF en 2022, avec **58** dossiers de plantation pour **153 ha** et **87** dossiers de travaux (élagage, dégagement, marquage irrégulier...) pour **379 ha**. Les aides à la conversion des peuplements en futaie irrégulière sont également mises en œuvre avec **61** dossiers pour **332 ha**.



## PRÉSERVER, INNOVER, TRANSMETTRE

### La Forêt Bouge

**289 502 pages vues sur le guichet AURA en 2022, dont 175 044 sur le service foncier.**

L'animation foncière régionale **soutenue par l'Etat** a permis au service foncier de se développer : communication, mise en ligne des offres de ventes. Le guide « **Petites parcelles forestières** » qui avait été diffusé à **295** notaires d'Auvergne, avec l'appui de Fransylva 63, a pu également l'être à ceux d'ex Rhône-Alpes.

**4** nouvelles pages de bourses foncières territoriales ont été créées sur 18 pages dédiées au total. Ce sont près de **550** nouvelles offres de vente qui ont été publiées et qui ont fait l'objet de **5 687** demandes d'informations de la part d'acheteurs potentiels.

Fin 2022, le site comptait **1 849** comptes de propriétaires, soit plus de **200 supplémentaires par rapport à 2021**, comportant **26 399** parcelles forestières. Pour les comptes professionnels (gestionnaires, exploitants...), le site dénombre **964** entreprises, 1 088 comptes salariés/gérants créés, dont **70** entreprises validées sur AURA.

### Label bas Carbone

Le CNPF accompagne les propriétaires pour la mise en place d'une sylviculture favorisant la séquestration du carbone et la résilience des forêts face au changement climatique. La réalisation de projets forestiers labélisés bas carbone se poursuit autour des trois méthodes forestières.

En AURA (sur Allier, Ardèche, Cantal, Haute-Savoie, Isère, Puy-de-Dôme et Savoie) le cap des **100 ha** de projets va être dépassé en 2023, avec une contribution à l'atténuation de plus de **15 000 tonnes de CO2** potentielles labélisées. Nous agissons aussi auprès des collectivités, entreprises, universités, administrations pour les aider à construire des politiques et des actions sur la contribution à l'atténuation du changement climatique.

**Le Service d'Utilité Forestière « C+FOR - Forêt et Carbone »** national du CNPF créé en septembre 2021 s'étoffe avec un nouveau directeur et 3 agents concepteurs de projets.

### Expérimentation / Changement climatique

Le CNPF AURA a expérimenté pour mieux comprendre les fonctionnements de nouvelles essences mais aussi adapter des techniques sylvicoles en lien avec des projets de territoires. Il a suivi de nouveaux sites **avec par exemple des essences jugées d'avenir dans des territoires où elles sont actuellement absentes**. Les premières remontées de terrain sont intéressantes et encourageant à la poursuite de ces expérimentations dans l'avenir.

Une partie de ces travaux sont réalisés avec les CETEF (Centres d'études techniques et d'expérimentations forestières) les groupements de sylviculteurs et surtout les propriétaires forestiers privés. Il continue de suivre son réseau de placettes d'expérimentations avec ses autres partenaires (Fransylva, Inrae...) et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

Le CNPF AURA met en œuvre **2** projets majeurs en lien avec le changement climatique. Le premier soutenu par le Conseil Régional permet de mesurer des parcelles **d'essences rares et atypiques** pour étudier le potentiel d'implantation d'une liste d'essence en région qui aboutira à des **recommandations pratiques**.

Le deuxième soutenu par la DRAAF et en partenariat avec l'ONF porte sur la **sylviculture**. Il va permettre de construire **un catalogue des initiatives sylvicoles** face au changement climatique pour tenter d'adapter les peuplements.

### Aléas / Santé des forêts

Auvergne-Rhône-Alpes a été en 2022 impactée par **les feux de forêts** avec près de 2 000 ha brûlés, notamment en Ardèche et en Isère et principalement en forêt privée. Suite à ces événements le CNPF AURA s'est mobilisé dans de nombreux secteurs pour l'information, le regroupement et la reconstitution des massifs.

Les **correspondants observateurs** de la santé des forêts du CNPF interviennent sur les problématiques sanitaires, avec divers réseaux de placettes (européen, vigie climatique, processionnaire du pin), un bilan sanitaire annuel départemental est publié sur les sites de la DRAAF et du CNPF.

## Contrat Vert et Bleu

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du PNR des Volcans d'Auvergne, avec l'appui financier du FEDER Massif Central et du Conseil Régional, le CNPF AURA a installé **un marteloscope** (Nord Cantal) dont l'objectif est de s'exercer au marquage d'éclaircies en futaie jardinée en prenant en compte la valeur écologique des arbres.

**4** formations avec des propriétaires, gestionnaires et étudiants en école forestière s'y sont déroulées. **6** îlots de sénescence (secteur du Sancy-Sud Puy-de-Dôme) dont l'objectif est le maintien d'une trame de vieux bois (forêt ancienne et mature) en évolution naturelle ont également été installés avec un conventionnement avec les propriétaires volontaires.

## Stratégie régionale pour les services écosystémiques rendus par la forêt

Le CNPF AURA a co-piloté avec l'ONF la rédaction de la nouvelle stratégie pour 2022-2027 et la concertation des partenaires forestiers et environnementaux autour de fiches actions.

Avec le soutien de l'Etat, le **réseau FRENE** (forêt en évolution naturelle) a continué d'être développé en proposant aux propriétaires volontaires

d'y inscrire des parcelles forestières identifiées dans leur Plan Simple de Gestion, pour valoriser des services écosystémiques forestiers autour de la trame de vieux bois et/ou de la biodiversité.

Pour la forêt privée, **519** ha ont été intégrés au réseau en 2022 ce qui porte à **4 610** ha la surface totale privée inscrite à ce jour.

## Equilibre Sylvo-Cynégétique

Le CNPF AURA a participé et contribué activement au Comité paritaire sylvo-cynégétique, notamment sur l'élaboration de la carte annuelle des équilibres sylvo-cynégétiques. Il a également participé aux CDCFS, en partenariat avec Fransylva. Il continue en région de déployer **la méthode nationale «Equilibre forêt et gibier»**, fondée sur des diagnostics partagés sur le terrain et la recherche de solutions aussi bien cynégétiques que forestières. En 2022, une nouvelle session de formation d'animateurs-médiateurs complémentaire à celles de 2021 a été réalisée dans la Loire. Le CNPF AURA a également répondu à **un appel à projet** de la DRAAF pour lancer les premières médiations sur les territoires.



## FORMER, COMMUNIQUER

**L'information et la formation des propriétaires et des partenaires est un axe fort du CNPF Auvergne-Rhône-Alpes avec :**

**120** réunions de vulgarisation sur des thématiques variées (sylviculture, environnement, fiscalité, usage des bois, réglementations...) se sont déroulées en 2022 avec **3 219** participants, dont **1 383** nouveaux propriétaires.

Avec l'Association **FOGEFOR AURA** (Formation à la gestion forestière) créée en 2021, ce sont **10** cycles de formation réalisés qui ont permis de former **154** propriétaires stagiaires sur diverses thématiques : sylviculture, économie, biodiversité...

Le CNPF AURA a animé **38** réunions de groupes de propriétaires (FRANSYLVA, CETEF...) pour **1 474** propriétaires forestiers. Il a aussi participé à **50** interventions ponctuelles qui ont regroupé plus de **1 402** personnes, comme par exemple avec des élus, des scolaires, des étudiants, des gestionnaires d'espaces naturels...

Le CNPF AURA s'est impliqué dans **27** manifestations grand public, comme par exemple : Vis ma vie de bûcheron, plusieurs fêtes de la forêt, les Forestivités, le salon des maires d'Ardèche, le Comice de Feurs, des débats lors de projections de films sur la forêt, les Journées Internationales des Forêts, le Sommet de l'élevage...

**3** reportages dans l'émission 19/20 sur FRANCE3 ont également été réalisés avec le CNPF AURA sur les sujets concernant **les incendies de forêt dans l'Ardèche, la formation FOGEFOR dans le Puy-de-Dôme et la journée « Aux arbres citoyens »** avec une interview en plateau et en direct à Lyon. De nombreux articles de presse ont également été réalisés dans tous les départements, notamment sur la thématique du changement climatique.

La revue **« Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes »** assure une information continue auprès des propriétaires forestiers et élus. Trimestriel tiré à **11 500** exemplaires pour plus de **9 500** abonnés, il est disponible aussi gratuitement sur le site internet du CNPF. En 2022 les dossiers thématiques édités ont concerné **la plantation des feuillus, quels usages pour nos bois, nos forêts face aux incendies, les pins essences d'avenir.**

Le site internet du CNPF a été mis à jour avec sa nouvelle charte graphique en cohérence avec les obligations à prendre en compte pour les établissements publics. En 2022 plus de **23 570** visiteurs se sont connectés sur **auvergnerhonealpes.cnpf.fr**.